



Commune de Mijoux

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 génèrent la réforme de la publicité des actes. Ainsi, depuis le 01 juillet 2022, le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé. Il est remplacé par la publication d'une liste de délibérations publiée dans les huit jours suivant le conseil et examinées en séance. Le procès-verbal subsiste mais ne sera publié (par affichage et dépôt sur le site internet de la commune) qu'après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal suivant. Ainsi, le procès-verbal de la séance du 22.06.2023 ne sera publié qu'après la réunion du prochain CM

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM du 23.05.2024 – VISA&CONTROLE DE LEGALITE

Présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER P. ECAILLE. C. GROGURIN D. JULLIARD E. LEE G. LEGAY M. VUILLERMOZ

Absents excusés : JF. JOLY S. JUHEN

Secrétaire de séance : E. LEE

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

| NUMERO | OBJET | DECISION |
|---------------|--|-----------------|
| 2024.032 | Détermination des tarifs pour le centres d'hébergement de la Bussode en capacité réduite | approuvée |
| 2024.033 | Octroi de subventions aux associations | approuvée |
| 2024.034 | Refus d'accéder à la proposition de la société Cellnext antenne téléphonique | approuvée |
| 2024.035 | Approbation d'une convention de pâturage pour les Platières | approuvée |

Mijoux, le 29.05.2024

Martine VIALLET, maire